Image not found or type unknown

# Comment un avocat peut-il défendre un accusé aux Assises ?

publié le **20/10/2013**, vu **18106 fois**, Auteur : Michèle BAUER,Avocat Bordeaux

**C'est une question classique qui nous est posée par les personnes qui n'exercent pas notre profession: mais comment vous faites, vous avocats pour défendre un violeur, un pédophile, un meutrier.. ?**

Cette question est la question plus générale de celle qui a été laissé sous la forme d'un commentaire dans le journal Sud-Ouest.

J'ai assisté un jeune homme aux Assises cette semaine avec ma Consoeur Delphine GALI.

Celui-ci comparaissait devant la Cour d'assises de la Gironde pour des faits de viol et de tentative de viol.

Il a été condamné à 10 ans de prison (l'avocat général en a requis 12) et a été acquitté pour les faits de tentative de viol qui ont été requalifié en agression sexuelle.

Ce procès a été relaté par Jean-pierre Tamisier dans Sud-Ouest: ICI.

Les commentaires sous cette information sont dans l'ensemble assez consternants, certains sont même racistes.

D'autres sont sévères et dénotent une méconnaissance de la justice.

Un commentaire me fait réagir celui de Nena: *""Me Michèle Bauer et Me Delphine Gali ont tenté de convaincre les jurés que leur client, qui depuis son interpellation a reconnu les faits, n'avait rien d'un prédateur sexuel. Elles ont demandé que la peine soit minorée. "*

*Comment 2 femmes peuvent-elles demander que la peine sot minorée, mais Comment ? "*

C'est une question classique: comment peut-on défendre des violeurs d'enfants, des meurtriers, des personnes qui ont torturé, des serials killer... etc... Dans cette question de Nina, il y a aussi toute une dimension sexiste: comment des femmes peuvent défendre un homme qui a violé une femme, une des leurs ???

Je répondrai à cette question tout d'abord en rappelant que je suis avocate et auxiliaire de justice, je participe à la justice, mon métier c'est la défense.

Lorsque je défends, je ne cautionne pas les faits commis par mon client, je les explique, je débats des pièces qui sont dans le dossier lorsqu'il existe un doute sur la culpabilité.

J'explique le passage à l'acte et je parle de mon client, de sa personnalité lorsque ce dernier reconnait les faits.

Je défends un Homme seul contre tous, un Homme que tout le monde accable.

Comme a pu l'écrire Cicéron (l'orateur), l'avocat doit prouver, plaire et émouvoir.

Mon métier n'est pas de "faire de la morale" mais je fais du droit.

La défense est un droit fondamental reconnu par le Conseil constitutionnel.

J'ai prêté un serment celui d'exercer mon métier avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité.

Pour moi, exercer ma profession avec humanité, c'est défendre l'indéfendable... c'est défendre celui que l'on ne croit plus humain.

Alors comment j'arrive à défendre des accusés qui ont commis des faits atroces ?

C'est simple, j'y arrive car je crois encore en l'Homme...

( juste une parenthèse en réponse à Nena: comment ai-je pu demander une peine minorée dans ce dossier particulier alors que je suis une femme ? je répondrai: je ne suis pas l'avocat général... je connais mon client, je le défends et c'est mon rôle d'avocat de solliciter une peine plus adaptée à la personnalité de mon client et de demander sa minoration si nécessaire... femme ou non, c'est notre métier avocat... nous représentons notre client et non la Société)

Contact: cabinet@michelebaueravocate.com 33 Cours Pasteur- 33 000 BORDEAUX tél 05 47 74 51 50

Copyright © 2026 Légavox.fr - Tous droits réservés